



# CENTRE NAUTIQUE NDIP

## FICHE DE LOCATION

### Informations sur le Locataire :

Nom :  Prénom :  Âge :

Adresse :  Code postal :

Téléphone :

Carte d'identité :  Numéro de la carte :

Heure de départ :  Retour :  Carte privilège  Carte de gratuité

Résident embarcation solo 1h	<input type="checkbox"/>	Non-résident embarcation solo 1h	<input type="checkbox"/>
Résident embarcation solo 4h	<input type="checkbox"/>	Non-résident embarcation solo 4h	<input type="checkbox"/>
Résident embarcation double 1h	<input type="checkbox"/>	Non-résident embarcation double 1h	<input type="checkbox"/>
Résident embarcation double 4h	<input type="checkbox"/>	Non-résident embarcation double 4h	<input type="checkbox"/>
Résident achat carte privilège	<input type="checkbox"/>	Non-résident achat carte privilège	<input type="checkbox"/>

Montant payé avec Square :  Numéro de facture du client :

### CONDITIONS DE LOCATION :

Le Locateur, le Centre nautique NDIP, convient de louer, en bon état de fonctionnement, au Locataire qui accepte, moyennant le coût de location, le tout tel qu'il est décrit sur le reçu qui lui est remis, sous réserve des conditions suivantes:

- la location de l'équipement est limitée à la période d'utilisation telle que décrite sur le reçu;
- avant la période d'utilisation, le Locataire doit faire une inspection de l'équipement et signaler, s'il y a lieu, au responsable du Centre nautique NDIP, toute anomalie à défaut de quoi le Locataire se déclare satisfait de l'équipement loué;
- le locataire s'engage à porter un vêtement de flottaison pendant toute la période de l'utilisation de l'équipement.

Le Locataire est seul responsable; à l'exclusion absolue du Centre nautique NDIP :

- de tout dommage, vol ou perte quelconque découlant de l'utilisation de l'équipement;
- de la sécurité de ses biens, de sa personne, ainsi que celle des tiers qui participent à l'utilisation de l'équipement;
- en cas de perte ou vol, le Locataire s'engage à rembourser l'équipement à sa valeur à neuf;
- en cas de bris mineurs ou de bris complets, le Locataire s'engage à payer les frais de réparation;
- en cas de perte, de vol ou de bris des accessoires (aviron, ceinture, etc.), le Locataire s'engage à les rembourser à leur valeur à neuf.

Le Locataire n'a droit à aucun crédit ni remboursement du coût de location en cas de non-utilisation ou d'utilisation partielle de l'équipement, quel qu'en soit le motif.

En étant utilisateur du Centre nautique NDIP, le Locataire s'engage à respecter les conditions d'utilisation ci-haut mentionnées.

Rempli à (lieu)  ce (date)

1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Qc J7V 9E2  
Téléphones : 514 453-4128 ou 514 290-2244